



Appel sur decision jaf pour garde d enfant

Par **lecuyer59**, le **26/05/2011** à **19:37**

Bonjour,

je viens à ce jour d'être averti par mon avocat du délibéré concernant la garde de ma fille âgée de 3ans et demi....

commençons déjà par le début, il y a un an le JAF a ordonné que je vois ma fille un samedi par mois en lieu neutre et qu'au bout de c'est 1an on devait repassé en jugement chose qui a été faite le 12mai 2011 (mon ex c'est fait mal voir ce jour par la juge), ce jour le 26mai 2011 mon avocat m'a dit par téléphone le délibéré comme quoi j avais la garde de ma fille tout les dimanches à mon domicile de 10h a 18h et qu'au bout de 6mois j avais une garde normale c est a dire les weeks-end 1,3,5 et la moitié des vacances.

De ce fait, mon ex veut faire appel de cette décision,sachant que la elle c'est défendue seule sans avocat, et justement elle veut faire avec avocat...

A-t-elle le droit?

quels sont les risques?

Combien de temps cela peut il encore durer?

un jugement n est il pas définitif?

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **22:02**

On peut faire appel, c'est son droit.